



parti égalité
equality party

MÉMOIRE
DU PARTI ÉGALITÉ

PRÉSENTÉ AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX
SUR L'ÉTAT DE LA LANGUE FRANÇAISE

EQUALITY PARTY BRIEF

PRESENTED TO THE ESTATES-GENERAL
ON THE STATE OF THE FRENCH LANGUAGE

MONTRÉAL, February, 2001

Equality means staying Canadian ...



Le Parti Égalité signifie demeurer Canadien ...

Equality Party Particulars

The Equality Party was founded in 1989 as a result of the Quebec government's adoption of the Notwithstanding Clause to shield the *Charter of the French Language* from court challenge under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. In the past 10 years the party has elected as many as four members to the Quebec Legislative Assembly. The mission of the party is to elect representatives to the Assembly in order to guarantee equality before the law in Quebec, to ensure respect for fundamental human rights in the province, actively to oppose the secession of Quebec from Canada, and to guarantee the rights of Canadians resident in Quebec to remain Canadian, politically and territorially, governed under Canadian law, whatever the results of a Quebec government referendum on independence. The party has ±2500 members.

Parti Égalité: Particularités

Le Parti Égalité fut fondé en 1989 comme conséquence de l'adoption par le gouvernement québécois de la clause Nonobstant pour protéger la Charte de la Langue Française contre des contestations judiciaires sous la Charte Canadienne des Droits et Libertés. Depuis 10 ans le parti a fait élire jusqu'à quatre députés à l'Assemblée Législative du Québec. La mission du parti est de faire élire des députés à l'Assemblée afin de garantir l'égalité devant la loi au Québec, d'assurer le respect pour les libertés humaines fondamentales dans la province, de s'opposer activement à la sécession du Québec du Canada, et de garantir les droits des Canadiens résidents au Québec de demeurer canadiens, politiquement et territorialement, gouvernés par la loi canadienne, quels que soient les résultats d'un référendum du gouvernement québécois sur l'indépendance. Le parti a ±2500 membres.

CONTENTS

CREDIBILITY OF ESTATES -GENERAL / CRÉDIBILITÉ DES ÉTATS-GÉNÉRAUX	1
(1) Is the perception of "fragility" based on reliable statistics? / <i>La perception de «fragilité», est-elle basée sur des statistiques fiables?</i>	1
(2) Is the perception of "fragility" based on serious attempts by Anglo-Canadian authorities to assimilate French speakers? / <i>La perception de « fragilité », dépend-elle de tentatives sérieuses de la part des autorités anglo-canadiennes d'assimiler les francophones ?</i>	2
(3) Does the perception of "fragility" stem from the existence of a manipulative French-speaking élite? / <i>La perception de «fragilité» vient-elle de l'existence d'une élite francophone manipulative?</i>	3
(4) Is the "language war" unleashed by the French-speaking élite 32 years ago responsible in large part for the unemployment, falling fertility rate, and symptoms of stress among Quebecers? / <i>La « guerre linguistique » déclenchée par l'élite francophone il y a 32 ans, est-elle en grande partie responsable du chômage, de la baisse de natalité, et des symptômes de stress chez les Québécois?</i>	5
(5) Are societies whose leaders insist on the supremacy of one race, one sex, one language, or one religion condemned to economic and intellectual stagnation? / <i>Les sociétés dont les chefs insistent sur la suprématie d'une race, d'un sexe, d'une langue, ou d'une religion sont-elles condamnées à la stagnation économique et intellectuelle?</i>	7
INTERNATIONAL PRACTICE / PRATIQUE INTERNATIONALE	9
The Autonomous Region of Catalonia / <i>La Région Autonome de Catalogne en Espagne</i>	9
Belgium / <i>La Belgique</i>	11
Switzerland / <i>La Suisse</i>	12
Other Countries / <i>D'Autres Pays</i>	13
Summary / <i>Résumé</i>	13
EQUALITY PARTY RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES	14
1. The Equality Party recommends that the punitive and coercive measures of the <i>Charter of the French Language</i> , intended to protect the French language in Quebec be replaced by positive measures, designed to promote the French language in Quebec. / <i>Le Parti Égalité recommande que les mesures punitives et coercitives de la Charte de la Langue Française, prévues pour protéger la langue française au Québec, soient remplacées par des mesures positives, conçues pour promouvoir la langue française au Québec</i>	14
2. The Equality Party recommends to the Estates-General that the Government of Quebec insist that Canada adopt implementing legislation forthwith for all the international human rights treaties it has signed, particularly those which have a bearing on the use of the official languages of Canada, including French / <i>Le Parti Égalité recommande aux États-Généraux que le gouvernement du Québec insiste pour que le Canada intègre sans délai dans sa législation tous les traités internationaux en matière de droits humains qu'il a signés, particulièrement ceux qui influent sur l'utilisation des langues officielles du Canada, y compris le français</i>	15
RATIONALE / RAISONS:	15
3. The Equality Party accepts that the government of Quebec may insist on French on all public commercial signs but recommends that paragraphs 3 and 4 of section 17 of the <i>Charter of the French Language</i> be dropped. / <i>Le Parti Égalité accepte que le gouvernement du Québec puisse exiger du français sur tout affiche publique commerciale mais recommande que les paragraphes 3</i>	

<i>et 4 de l'article 17 de la Charte de la Langue Française soient biffés:</i>	16
RATIONALE / RAISONS:	16
4. The Equality Party recommends that the provisions governing Access to English schools, Sections 72 and 73 of the <i>Charter of the French Language</i> , be dropped. / <i>Le Parti Égalité recommande que les dispositions sur l'accès aux écoles anglaises, les articles 72 et 73 de la Charte de la Langue Française, soient biffés:</i>	18
RATIONALE / RAISONS:	18
5. The Equality Party recommends to the Estates General that the government of Quebec adopt an act similar, at best, to the New Brunswick legislature's <i>Act Recognizing the Equality of the Two Official Linguistic Communities of New Brunswick</i> but at least similar to the province of Ontario's <i>French Language Services Act</i> and that the Estates General recommend to the government of Quebec the establishment of a Quebec Ministry of English Affairs similar to the Ontario government's Ministry of Francophone Affairs. / <i>Le Parti Égalité recommande aux États Généraux que le gouvernement du Québec adopte une loi semblable, au mieux, à celle de la législature du Nouveau Brunswick, Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau Brunswick, mais au moins semblable à celle de l'Ontario, French Language Services Act, et que les États-Généraux recommandent au gouvernement du Québec l'établissement d'un ministère des affaires anglophones semblable au Ministry of Francophone Affairs de l'Ontario</i>	22
RATIONALE / RAISONS:	22

Credibility of Estates-General

The government seems to have wished to undermine the credibility of the enquiry and predetermine its conclusions by incorporating the "fragility" of the French language in its mandate. If the Estates-General wish to produce a credible and useful report, they owe it to themselves to provide answers to certain questions and explicitly consider the following factors:

(1) Is the perception of "fragility" based on reliable statistics? The answer must consider:

(a) factors apparently favouring the reality of a threat:

- the fact that the French-speaking population of Canada is increasing more slowly than the English-speaking population, dropping from 30% in 1951 to 24.2% in 1991¹,
- the fact that the fertility rate in Quebec has dropped from over 2.1 % in 1969 (the minimum for a stable population) to recent levels as low as 1.4%, one of the lowest in the world²,
- the fact that Quebec gets less than its proportionate share of new immigrants³,
- reports that French is badly spoken, badly written and badly taught in Quebec's French schools, together with substandard French prevalent on French television and radio.

(b) factors apparently favouring the unreality of a threat:

- the fact that the percentage of English-speakers in the territory now called Quebec

Crédibilité des États-Généraux

Le gouvernement semble avoir voulu saper la crédibilité de l'enquête et prédéterminer ses conclusions en incorporant la supposée « fragilité » du français dans son mandat. Si les États-Généraux veulent produire un rapport crédible et utile, ils se doivent de fournir des réponses à certaines questions tenant compte explicitement des facteurs suivants:

(1) La perception de « fragilité », est-elle basée sur des statistiques fiables? La réponse devra tenir compte:

(a) des facteurs apparemment favorisant la réalité d'une menace:

- le fait que la population francophone du Canada augmente moins vite que la population anglophone, tombant de 30% en 1951 à 24.2% en 1991¹,
- le fait que le taux de fécondité au Québec a chuté de 2.1 % et plus en 1969 (le minimum pour une population stable) à des niveaux récents aussi bas que 1.4%, un des plus bas au monde²,
- Le fait que le Québec reçoit moins que sa quote-part des nouveaux immigrants³,
- des rapports à l'effet que le français serait mal parlé, mal écrit et mal enseigné dans les écoles françaises au Québec, ainsi que le mauvais français qui prévaut tant à la radio qu' à la télévision francophone.

(b) des facteurs apparemment favorisant l'inexistence d'une menace:

- le fait que le pourcentage d'anglophones dans le territoire qui s'appelle maintenant le

has been decreasing at every census for at least 140 years⁴,

- the fact that the number of people in other Canadian provinces who declare French as their mother tongue has been increasing at every census⁵,
- the fact that the number of French speakers has increased from some 65,000 under the French régime to some 7,000,000 under the present régime.
- the fact that English speakers are progressively excluded from the Quebec civil service, the percentage passing from 0.83% in 1993 to 0.68% in 1998⁶, far from proportional representation.
- the fact that municipalities with English-speaking majorities are now being suppressed by mergers, an important factor underlined by demographer Jacques Henripin⁷.

(2) Is the perception of "fragility" based on serious attempts by Anglo-Canadian authorities to assimilate French speakers? The answer must consider:

(a) factors suggesting the existence of such attempts:

- the refusal of other provinces in the past to provide French schooling to French speakers, a refusal that did not become unconstitutional until 1982.

(b) factors suggesting the non-existence of such attempts:

Québec diminue à chaque recensement depuis au moins 140 ans⁴,

- le fait que le nombre de gens dans d'autres provinces canadiennes qui déclarent le français comme langue maternelle augmente à chaque recensement⁵,
- le fait que le nombre de francophones est passé de quelques 65,000 sous le régime français à quelques 7,000,000 sous le régime actuel.
- le fait que les anglophones sont progressive-ment exclus du service civil québécois, le pourcentage passant de 0.83% en 1993 à 0.68% en 1998⁶, chiffres loin de refléter la proportionnalité.
- le fait que les municipalités majoritairement anglophones commencent à se faire supprimer par des fusions, facteur dont l'importance fut soulignée par le démographe Jacques Henripin⁷.

(2) La perception de « fragilité » , dépend-elle de tentatives sérieuses de la part des autorités anglo-canadiennes d'assimiler les francophones? La réponse doit tenir compte:

(a) des facteurs suggérant l'existence de telles tentatives:

- Le refus par d'autres provinces dans le passé de fournir de l'instruction en français aux franco-phones, refus ne devenant inconstitutionnel qu'en 1982.

(b) des facteurs suggérant l'inexistence de telles tentatives:

- the fact that parliaments with an English-speaking majority made French one of the official languages for the governments of Canada, Quebec, Manitoba and New Brunswick, all of which have been enshrined in the Constitution since 1982.
- the fact that some provinces have adopted laws extending French-speakers' rights beyond constitutional requirements⁸.
- the initiative of anglo-protestant school commissions in introducing French immersion classes, now imitated in other provinces where 250,000 students follow them.

(3) Does the perception of "fragility" stem from the existence of a manipulative Frenchspeaking elite? The answer must consider:

(a) factors suggesting the non-existence of élitist manipulation:

- the fact that many French-speaking intellectuals honestly believe that they are protecting ordinary French speakers from the danger of assimilation by the English-speaking majority in Canada,

(b) factors suggesting the existence of élitist manipulation:

- the fact that, in general, better educated French speakers send their children to French private schools where English instruction begins in kindergarten or in first year⁹, whereas ordinary French speakers end up in the public system where they will never learn enough English to lose their dependence on the

- Le fait que des parlements majoritairement anglophones ont fait du français une des langues officielles des gouvernements du Canada, du Québec, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick, le tout enchassé dans la Constitution depuis 1982.
- le fait que certaines provinces ont adopté des lois augmentant les droits de leurs francophones au-delà des exigences constitutionnelles⁸.
- l'initiative des commissions scolaires anglo-protestantes depuis 30 ans d'instaurer des cours d'immersion en français, maintenant imitée dans d'autres provinces où 250,000 élèves les suivent.

(3) La perception de « fragilité » vient-elle de l'existence d'une élite francophone manipulative? La réponse devra tenir compte:

(a) des facteurs suggérant l'inexistence d'une manipulation élitiste:

- le fait que beaucoup d'intellectuels francophones croient sincèrement protéger les francophones ordinaires du danger d'assimilation par la majorité anglophone au Canada,

b) des facteurs suggérant l'existence d'une manipulation élitiste :

- le fait qu'en général les francophones les plus instruits envoient leurs enfants aux écoles privées ou l'instruction en anglais commence à la maternelle ou en première année⁹, alors que les francophones ordinaires finissent dans le système public où ils n'apprendront

élite¹⁰,

- the long-standing resistance of the élite to public education (as illustrated by Duplessis' comment: "Education is like alcohol; not everyone can handle it!"), bills to make education compulsory having been regularly defeated from 1893 until 1943¹¹,
- the traditional symptoms of rule by an abusive élite, including above-average revenues for cabinet ministers¹² and civil servants¹³, below-average revenues for teachers, doctors and nurses, and police who receive higher wage increases than the latter¹⁴, the whole as compared to other Canadian provinces,
- the fact that of all Canadian provinces, Quebec has the highest per-capita taxes and among the lowest per-capita expenditures on health care,
- the pre-referendum agreement of 1995 signed by Parizeau, Bouchard and Dumont provided for the continuation of a central parliament after separation, but one in which Quebec members would be appointed by the Quebec government and no longer elected by the people of Quebec,
- the fact that the alleged "fragility" of French is written into the mandate of the Estates-General as if to predetermine its conclusions¹⁵,
- the tacit paternalistic presumption of Bill 101 that ordinary French speakers in Quebec will lose their will to speak

jamais assez d'anglais pour s'affranchir de l'élite¹⁰,

- la résistance de longue date de l'élite à l'instruction public (tel qu'illustré par le commentaire de Duplessis: «*L'éducation est comme la boisson; il y en a qui ne supporte pas ça!*»), des projets de loi pour rendre l'instruction obligatoire ayant été régulièrement défaite de 1893 jusqu'en 1943¹¹,
- les symptômes traditionnels de gouvernance par une élite abusive, dont des revenus dépassant la moyenne pour des ministres du cabinet¹² et des fonctionnaires¹³, mais inférieurs à la moyenne pour des enseignants, des médecins, et des infirmières, et des policiers qui reçoivent des augmentations plus généreuses que ces derniers¹⁴, le tout en comparaison avec d'autres provinces canadiennes,
- le fait que de toutes les provinces canadiennes le Québec a les taxes et impôts les plus élevés per capita et les dépenses pour la santé parmi les plus basses per capita,
- l'entente pré-référendaire de 1995 signée par Parizeau, Bouchard et Dumont prévoyait la continuation d'un parlement central après la séparation, mais un parlement dont les députés du Québec seraient nommés par le gouvernement du Québec et non plus élus par le public québécois,
- le fait que la supposée «fragilité» du français est incorporée dans le mandat des États-Généraux comme si l'on voulait prédéterminer ses

French if exposed to words of other languages written in letters of equal size, though their forefathers had no such weakness,

- the fact that almost all of the French-speaking majority have lost their freedom of choice in education, contrary to most of the English-speaking minority, a rather unusual phenomenon except under totalitarian, regimes.

(4) Is the "language war" unleashed by the French-speaking élite 32 years ago responsible in large part for the unemployment, falling fertility rate, and symptoms of stress among Quebecers? *Note that Quebec supported linguistic equality during the greatest period of French-speaking expansion. The "language war" began with the Union Nationale's Bill 63 (1969), the Liberals' Bill 22 (1974) and the Péquiste's Bill 101 (1977). The latter provides for so-called "francisation certificates" and a fine of up to \$7,000 per day for expressing oneself in a language other than French without authorization, particularly in commercial signs.* The answer must consider:

(a) factors apparently favouring Frenchspeaking growth:

- the fact that French signs have become more visible in Quebec, or at least in Montreal, since the adoption of Bill 101¹⁶,
- the fact that immigrants are conscripted into the French educational system.

(b) factors apparently disfavouring

conclusions¹⁵,

- la présomption tacite et paternaliste de la Loi 101 que les francophones ordinaires au Québec perdront la volonté de parler français s'ils sont exposés à des mots écrits aussi gros de d'autres langues, malgré l'absence de telle faiblesse chez leurs ancêtres,
- le fait que presque toute la majorité francophone a perdu sa liberté de choix en matière d'éducation, contrairement à la plupart de la minorité anglophone, phénomène assez inhabituel sauf sous des régimes totalitaires.

(4) La « guerre linguistique » déclenchée par l'élite francophone il y a 32 ans, est-elle en grande partie responsable du chômage, de la baisse de natalité, et des symptômes de stress chez les Québécois? *À noter que le Québec prônait l'égalité linguistique pendant la plus grande période de croissance du français. La « guerre linguistique » commença avec la Loi 63 de l'Union Nationale (1969), la Loi 22 des Libéraux (1974) et la Loi 101 des Péquistes (1977). Cette dernière prévoit des soi-disant « certificats de francisation », et un amende de 7,000\$ par jour pour s'exprimer dans une langue autre que le français sans autorisation, particulièrement en matière d'affichage commercial.* La réponse devra tenir compte:

(a) des facteurs apparemment favorisant la croissance francophone :

- le fait que l'affichage en français est devenu plus visible au Québec, ou au moins à Montréal depuis l'adoption de la Loi 101¹⁶,
- le fait que les immigrants sont conscrits dans le système d'éducation francophone.

(b) des facteurs apparemment défavorisant la

French-speaking growth:

- the fact that unemployment in Montreal was below the Canadian average before Bill 101 but has been above the Canadian average ever since its adoption¹⁷,
- the fact that over 700 head offices have left Montreal since Bill 101, generally for Toronto, followed by some 300,000 English-speaking Quebecers¹⁸ with their capital, leaving thousands of French speakers and others unemployed in Montreal¹⁹,
- the fact that Quebec receives less than its proportionate share of foreign investment, now that Montreal is no longer the Economic centre of Canada,
- the fact that Quebec holds the championship among all provinces as regards bankruptcies,
- the fact that restrictions on commercial signs hurt businesses (French-speaking, English-speaking or other) desirous of increasing their clientele,
- the fact that constant harping on the alleged need for politicians to "protect" French seems to have convinced a whole generation of French-speakers that their language is not sufficiently robust to co-exist with freedom of expression (despite more than 200 years of proof to the contrary),
- the symptoms of stress in the public at large as reflected in

croissance francophone:

- le fait que le chômage à Montréal était inférieur au taux canadien avant la Loi 101 mais a toujours été supérieur au taux canadien depuis son adoption¹⁷,
- le fait que plus de 700 sièges sociaux ont quitté Montréal depuis la Loi 101, ordinairement pour Toronto, suivis de quelques 300,000 Anglo-québécois¹⁸ avec leurs capitaux, laissant des milliers de francophones et d'autres en chômage à Montréal¹⁹,
- le fait que le Québec reçoit moins que sa quote-part des investissements étrangers, maintenant que Montréal n'est plus le centre économique du Canada,
- le fait que le Québec détient le championnat de toutes les provinces en matière de faillites,
- le fait que les restrictions en matière d'affichage nuisent à tout commerçant (francophones, anglophones ou autre) désireux d'augmenter sa clientèle,
- le fait que l'insistance constante sur le supposé besoin de politiciens pour « protéger » le français semble avoir convaincu une génération entière de francophones que leur langue n'est pas assez robuste pour co-exister avec la liberté d'expression (malgré plus de 200 ans de preuve à l'effet contraire),

worse than average rates for suicides²⁰, school drop-outs²¹, expectancy of life²², usage of cocaine²³ ...

- the fact that the international community perceives Bill 101 as absurd (on U.S. television: 60 Minutes) or even racist (some of its former provisions having in fact been condemned by the United Nations in the McIntyre case).

(5) Are societies whose leaders insist on the supremacy of one race, one sex, one language, or one religion condemned to economic and intellectual stagnation? The answer must consider the Charter of the United Nations of which article 1(3) concerns respect "for fundamental freedoms for all without distinction as to race, sex, language, or religion".

- les symptômes de stress chez le public en général tel que reflétés dans des taux pires que la moyenne pour des suicides²⁰, des décrochages scolaires²¹, de l'espérance de vie²², de l'usage de cocaïne²³ ...,

- le fait que la communauté internationale perçoit la Loi 101 comme absurde (à la télévision américaine: 60 Minutes) ou même raciste (certaines de ses articles antérieurs ayant de fait été condamnés par les Nations-Unies dans l'affaire McIntyre).

(5) Les sociétés dont les chefs insistent sur la suprématie d'une race, d'un sexe, d'une langue, ou d'une religion sont-elles condamnées à la stagnation économique et intellectuelle? La réponse devra tenir compte de la Charte des Nations-Unies dont l'article 1(3) insiste sur le respect « des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ».

- 1 Voir l'article de Kevin Dougherty dans la *Gazette* du 6 septembre, 2000, "How to keep immigrants here".
- 2 Quelques taux de fécondité d'après *le Britannica Book of the Year, 2000*: Allemagne 1.5, Canada 1.7, Chine 1.8, France 1.7, Inde 3.2, Italie 1.2, Russie 1.3, États-Unis 2.1, Royaume-Uni 1.7. Les Franco-québécois ne semble plus vouloir assez d'enfants pour survivre.
- 3 Selon le recensement de 1996 le Québec avait 664,500 immigrés sur 4,971,070 au Canada, soit 13.4%; voir aussi les articles de Kevin Dougherty dans la *Gazette* du 6 septembre, 2000, et le Prof. Earl H. Fry dans la *Gazette* du 11 juillet, 2000.
- 4 Origine ethnique avant 1931, langue maternelle après 1921: 1851 (20.8%), 1861 (données insuffisantes), 1871 (**20.4%**), **1881 (19.2%)**, 1891 (données insuffisantes), 1901 (**17.6%**), **1911 (15.8%)**, **1921 (15.1%)**, **1931 (14.6%)**, **1941 (14.1%)**, **1951 (13.8%)**, **1961 (13.3%)**, **1971 (13.1%)**, **1981 (11.0%)**, 1991 (9.7%).
- 5 Origine ethnique avant 1931, langue maternelle après 1921: 1851 et 1861 (données insuffisantes), 1871 (**153,123**), **1881 (225,109)**, 1891 (données insuffisantes), 1901 (**327,371**), **1911 (449,351)**, **1921 (563,474)**, **1931 (554,298)**, **1941 (637,466)**, **1951 (721,820)**, **1961 (853,462)**, 1971 (926,305), 1981 (**942,085**), 1991 (979,948).
- 6 Voir l'article de Kevin Dougherty dans la *Gazette* du 12 avril, 2000.
- 7 Voir l'article de Elizabeth Thompson dans la *Gazette* du 19 février, 2001.
- 8 Dont l'Ontario (French Language Services Act, RSO 1990, ch. F.32, et le Nouveau Brunswick (Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau Brunswick, ch.)-1.1)
- 9 Voir l'article d'Elizabeth Thompson dans la *Gazette* du 18 août, 2000, et le livre du Prof. S. Pinker "The Language Instinct", p. 289: les synapses du cerveau atteignent 150% de la capacité adulte entre 2 et 7 ans, âge où l'enfant peut apprendre une ou plusieurs langues sans difficulté et sans accent.
- 10 Voir en général l'article de David H. Wood «*La Survie d'une Langue*», *Cité Libre*, juin 1992.
- 11 Échecs en 1892, 1901, 1912 et 1919: Voir le Rapport Parent, tome 1, s. 35.
- 12 Exemple récent de salaires et allocations d'un ministre: 89,671\$ en Ontario, 115,789 au Québec d'après le *Canadian Almanac and Directory*, 1992. Plus récemment encore, le salaire de Lucien Bouchard est de \$143,428.25 plus allocation libre d'impôt de \$12,389, comparé à \$139,867, entièrement imposable de Mike Harris, d'après Kevin Dougherty dans la *Gazette* du 21 décembre, 2000.
- 13 Indice typique de salaires gouvernementaux: Fédéral 100, Ontario 94, Québec 106, l'Annuaire du Canada, 1988, calculé d'après le tableau 22.25.
- 14 Récemment 9% pour les fonctionnaires et infirmières, 12% pour les policiers, et 15% pour les députés.
- 15 Surtout sous un gouvernement péquiste à la lumière des sondages indiquant que le public est plus porté à voter OUI à une séparation s'il croit que le français est menacé: Voir l'article de Don MacPherson dans la *Gazette* du 29 avril, 2000.
- 16 Rapport du Conseil de la langue française, 8 novembre 2000, p. 29: «En 1999 tout comme en 1997, il y a du français sur la devanture d'à peu près tous les commerces de l'Île-de-Montréal. La présence du français est de 97% en 1999 (tableau 7)».
- 17 Voir pour le chômage à Montréal de 1975 à 1993: Statistiques Canada 1993, Cat. 71-201.
- 18 Même 600,000 d'après Jean-François Lisée, cité dans la *Gazette* du 9 février, 2000.
- 19 Voir la liste des compagnies dans le livre «*Je ne me souviens pas*» de Monty Berger.
- 20 Taux de suicides chez les hommes: Canada 18.6, Ontario 15.6, Québec 22.1, le Québec étant le pire des provinces, Rapports sur la santé 82-003S12, Suppl. 12, 1991, t. 3, chiffres de 1989, table 4.
- 21 Décrochage passé de 27.5% en 1886, la moyenne nord-américaine, à 36%, la plus élevée en Occident, «*L'Actualité*» 15 mars, 1992.

22 Espérance de vie: Canada 75.39, Québec 74.84, Ontario 75.64, le Québec étant le troisième plus bas, chiffres de 1982, Statistiques Canada 89-506 de juillet 1986.

23 Index en 1991: Canada 3.1, Ontario 1.7, Québec 7.3, d'après la Gazette du 28 avril, 1992.

International Practice

Neither the national governments nor the subsidiary governments of any of the world's established, civilized, bilingual or multilingual democracies have language laws as discriminatory as Quebec's Law 101.

Our evidence is summarized in two separate publications that review the language laws of fourteen modern multilingual or bilingual democracies.¹ We have updated these reviews by reference to both government and private internet sites that provide current information on the constitutions and language laws of many countries. We present here some typical, and instructive, examples of language laws in other countries.

The Autonomous Region of Catalonia, in Spain

Some members of the Quebec cabinet have from time to time cited the Autonomous region of Catalonia, in Spain, as a modern example of good language policy. Catalan is a minority language in Spain but it is the majority language in Catalonia. It has many affinities to French. We review what the Spanish Constitution says about the fundamental aspects of the Spanish state, as well as the Spanish language and other languages in Spain. We review the language laws that are in force in Catalonia, and how they relate to Spanish national practice.

The Spanish Constitution,² Title 1, Article 2 states that:

The Constitution is based on the *indissoluble unity of the Spanish Nation* [our italics], the common and indivisible country of all Spaniards; it recognizes and guarantees the right to autonomy

Pratique Internationale

Ni les gouvernements nationaux ni les gouvernements subsidiaires des démocraties du monde, établies, civilisées, bilingues ou multilingues, n'ont des lois linguistiques aussi discriminatoires que la Loi 101 du Québec.

Notre preuve est résumée dans deux publications différentes qui étudient les lois linguistiques de quatorze démocraties modernes, multilingues ou bilingues¹⁶. Nous les avons mises à jour en référant aux sites internet, gouvernementaux et privés, qui fournissent des informations actuelles sur les constitutions et les lois linguistiques de nombreux pays. Nous présentons ici des exemples typiques et constructifs de telles lois dans d'autres pays.

La Région Autonome de Catalogne en Espagne

Certains ministres du cabinet québécois ont parfois cité la région autonome de Catalogne en Espagne comme exemple moderne d'une bonne politique linguistique. Le catalan est une langue minoritaire en Espagne, mais majoritaire en Catalogne. Elle a beaucoup d'affinités avec le français. Nous résumons ce que dit la constitution espagnole des aspects fondamentaux de l'état espagnol, ainsi que de la langue espagnole et d'autres langues en Espagne. Nous résumons les lois linguistiques en vigueur en Catalogne et leur rapport avec la pratique nationale espagnole. La Constitution Espagnole,¹⁷ Titre 1 Article 2 déclare que:

La Constitution est basée sur *l'unité indissoluble de la nation espagnole* [nos italiques], le pays commun et indivisible de tous les Espagnols; elle reconnaît et garantit le droit d'autonomie des nationalités et des régions dont il

of the nationalities and regions of which it is composed, and solidarity amongst them all.

Article 3 states that

1. Castilian is the official Spanish language of the State. All Spaniards have the duty to know it and the right to use it.
2. The other Spanish languages *shall also be official* [our italics] in the respective Autonomous Communities in accordance with their Statutes.
3. The wealth of the different language variations of Spain is a cultural heritage which shall be the object of special respect and protection.

What is the practice in Catalonia? We quote from a 1996 letter from Raimon Carrasco i Nualart, of the Department of Culture in the Catalanian Administration.³

1. There is no legal or constitutional prohibition on the use, broadcast or display of any language in Catalonia.
2. The linguistic system of public schools in Catalonia is as follows:
 - a) Up to the age of 7: free choice of the language of teaching (Catalan or Spanish).
 - b) From the age of 8 until the end of secondary studies: bilingual teaching (Catalan and Spanish) with a greater proportion of the use of Catalan.
 - c) University: free choice by teaching staff of the language for teaching.
- 3.- There is no prohibition on the use of Spanish or Catalan in official business documents.

est composé, et la solidarité entre toutes celles-ci.

L'article 3 déclare que:

1. Le castillan est la langue espagnole officielle de l'État. Tous les Espagnols ont le devoir de le connaître et le droit de l'utiliser.
2. Les autres langues espagnoles *devront aussi être officielles* [nos italiques] dans les communautés autonomes respectives en accord avec leurs statuts.
3. La richesse des variations linguistiques différentes en Espagne est un héritage culturel qui fera l'objet de respect et de protection spéciaux.

La pratique en Catalogne? Nous citons une lettre de 1996 par Raimon Carrasco i Nualart du Département de Culture de l'Administration Catalane.¹⁸

1. - Il n'y a aucune prohibition constitutionnelle ou légale quant à l'usage, la diffusion ou l'affichage d'une langue quelconque en Catalogne.
2. - Le système linguistique des écoles publiques en Catalogne se décrit comme suit:
 - a) Jusqu'à l'âge de 7 ans: liberté de choix de la langue d'enseignement (le catalan ou l'espagnol).
 - b) De l'âge de 8 ans jusqu'à la fin du secondaire: enseignement bilingue (catalan et espagnol) avec une plus grande proportion de l'usage du catalan.
 - c) Université: liberté de choix des enseignants de la langue d'instruction.
- 3.- Il n'y a aucune prohibition

The Catalan "language normalization laws" on which these statements are based, are attached as an appendix to this report⁴.

In summary: both the Constitution of Spain, and the laws of the Catalan Autonomous Region, establish that Spanish and Catalan have legal equality of use in Catalonia. Citizens can write legal documents in either language, and can address and receive communications from governments and public bodies in either language. There are no legal restrictions on the use of Spanish (or any other language) in private life, commerce or advertising. The Autonomous Region of Catalonia has given itself the power to subsidize the publication and dissemination of the Catalan language through various media, but without prejudice to any other language.

Belgium

Belgium is a federal state divided into two main language communities; Flemish (Dutch) in the north and Wallon (French) in the south. The northern boundary of the French language in Belgium approximately matches the northern extent of the Roman Empire. Thus the geographical language boundary that originated with the spread of Latin, the linguistic precursor of French, has been stable for almost two thousand years. The Belgian capital region of Brussels is Flemish-French bilingual, and a small part of Belgium towards the German border is organized as a German-speaking community. The language communities have control over the language aspects of local government as well as primary and secondary education.

The Belgian constitution protects the private and commercial use of language.⁵ Article 30 reads:

L'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif; il ne peut être réglé que par la loi, et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires. [italics ours].

In other words, the constitution protects the unrestricted use of language in commercial advertising or any other aspect of private life.

quant à l'usage de l'espagnol ou du catalan dans les documents officiels d'affaires.

Les lois catalanes de « normalisation linguistique » sur lesquelles sont basées ces affirmations, sont jointes comme annexe à ce rapport¹⁹.

En résumé: la Constitution d'Espagne et les lois de la Région Autonome Catalane établissent que l'espagnol et le catalan ont légalement cours égal d'usage en Catalogne. Les citoyens peuvent écrire des documents légaux et peuvent adresser et recevoir des communications des gouvernements et des corps publics dans l'une ou l'autre des langues. Il n'y a pas de restrictions légales sur l'usage de l'espagnol (ou toute autre langue) dans la vie privée, le commerce ou les annonces. La Région Autonome de Catalogne s'est dotée du pouvoir de subventionner la publication et la diffusion du catalan à travers des médias divers, mais sans préjudice à toute autre langue.

La Belgique

La Belgique est un état fédéral divisé en deux communautés linguistiques principales: Flamand (Hollandais) dans le nord et Wallon (Français) dans le sud. La frontière nord du français en Belgique suit à peu près celle de l'Empire Romain. Ainsi la frontière linguistique géographique trouvant son origine avec l'étendu du latin, précurseur linguistique du français, est stable depuis presque deux mille ans. La région de la capitale Belge, Bruxelles, est bilingue flamand-français, et une petite partie de la Belgique près de la frontière allemande est organisée comme communauté germanophone. Les communautés linguistiques contrôlent les aspects linguistiques du gouvernement local ainsi que l'éducation primaire et secondaire.

La Constitution belge protège l'usage privé et commercial. L'article 30 se lit:

L'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif; il ne peut être réglé que par la loi, et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires. [nos italiques].

En d'autres mots, la constitution protège l'usage sans restriction d'une langue dans les annonces commerciales ou tout autre aspect de la vie privée.

The regional language community administrations (Flemish and Walloon) do prescribe the language of official communications between workers and employers, as well as between employers and the government. Nevertheless there are no laws prohibiting employers from using either language to communicate with workers, nor are there any laws requiring or restricting the use of languages in the workplace.

The language of local government and of primary and secondary education is the language of the region (French or Flemish). In the bilingual Brussels capital region, the communal administration is bilingual, and primary and secondary education is available, *on the basis of parental choice*, in either French or Flemish.

In summary: the unrestricted private use of language is protected by the Belgian constitution, and in the officially bilingual Brussels capital region, where two primary and secondary educational systems coexist, the language of children's education is freely chosen by their parents.

Switzerland

Switzerland is a multilingual country with three official languages and four national languages. The official languages are German, French and Italian, and the national language, spoken by a very small number of people, is Romansch. Every Swiss citizen has the right to communicate with the federal government in any of the three official languages. There are no federal restrictions on any aspect of the right to use language in private life, including commercial advertising. The one legal obligation relating to the use of language in commercial advertising occurs in the majority Italian-speaking Canton of Ticino, where commercial advertising signs must be in Italian *at least as prominently* [our italics] as in any other language.

Education in Switzerland at the primary and secondary-school level is a cantonal responsibility. In unilingual cantons, primary and secondary education is provided in the cantonal language. In bilingual or trilingual cantons, primary and secondary education is available depending on the language composition of the local population, as determined on a communal (municipal) basis. Where two language populations overlap geographically, two school systems are available, and parents have the right of choice for their children.

Les administrations régionales des communautés linguistiques (Flamand et Wallon) prescrivent la langue de communication officielle entre travailleurs et employeurs, ainsi qu'entre employeurs et le gouvernement. Néanmoins il n'y a aucune loi empêchant les employeurs d'utiliser l'une ou l'autre langue pour communiquer avec les travailleurs, ni exigeant ou restreignant l'usage linguistique au travail.

La langue du gouvernement local et de l'éducation primaire et secondaire est celle de la région (français ou flamand). Dans la région capitale bilingue de Bruxelles, l'administration communale est bilingue, et l'éducation primaire et secondaire est disponible, *au choix des parents*, en français ou en flamand.

En résumé: l'utilisation privée et sans restriction d'une langue est protégée par la constitution belge, et dans la région capitale officiellement bilingue de Bruxelles, où deux systèmes primaires et secondaires d'éducation co-existent, la langue de l'éducation des enfants est choisie librement par leurs parents.

La Suisse

La Suisse est un pays multilingue avec trois langues officielles et quatre langues nationales. Les langues officielles sont l'allemand, le français et l'italien, et la langue nationale, parlée par un très petit nombre est le romanche. Tout citoyen suisse a le droit de communiquer avec le gouvernement fédéral dans n'importe laquelle des langues officielles. Il n'y a aucune restriction fédérale sur quelque aspect du droit d'utiliser une langue dans la vie privée, incluant les annonces commerciales. L'unique obligation légale quant à l'utilisation d'une langue dans les annonces commerciales se trouve dans le canton de Tessin, majoritairement italophone, où les annonces commerciales doivent être en italien *au moins aussi visiblement* [nos italiques] qu'en toute autre langue.

L'éducation en Suisse aux niveaux primaire et secondaire est une responsabilité cantonale. Dans les cantons unilingues, l'éducation primaire et secondaire se donne dans la langue cantonale. Dans les cantons bilingues ou trilingues, l'éducation primaire et secondaire est disponible selon la composition de la population locale, tel que déterminé sur une base cantonale (municipale). Là où deux populations linguistiques se chevauchent géographiquement, deux systèmes scolaires sont disponibles, et les parents ont la liberté de choix pour leurs enfants.

In summary: Swiss federal law does not prescribe language use in commercial advertising. In one canton, a cantonal law obliges the use of the cantonal majority language (Italian) to be at least as visible as any other language in commercial advertising. With respect to cantonal and local government services, including education, the Swiss goal, which is supported both by established cantonal autonomy and by the consensus of Swiss of all language groups⁶, is to maintain language rights where linguistic populations have settled and have remained stable over the past seven hundred years. Bilingual or trilingual communes in bilingual or trilingual cantons have bilingual or trilingual services, including education; while unilingual communes have unilingual services, including education.

Other Countries

Space prohibits extending this discussion in detail to the constitutions and language laws of other major multilingual democracies. But we can summarize the laws that we have reviewed of the following other countries: Andorra, Finland, France, Ireland, Israel, India, Italy, and the Netherlands⁷ in a few sentences. All of these countries have laws or constitutions that either explicitly, or by omission of contrary provisions, allow for the unrestricted use of non-official or minority languages, or at least the equal use of such languages along with the official or national language, in private and commercial life. All of these countries provide for government administrative services in minority languages in areas where there are minority populations. All of these governments with the exception of France provide for minority language education where minorities live, while French law provides for minority language instruction within the national educational system.

Summary

Canada stands outside the practice of established, multilingual democracies because it tolerates Quebec's discriminatory language law. No subsidiary jurisdiction of an established, multilingual, democratic state discriminates against the use of a state official language in private or commercial life. No state or jurisdiction restricts the use of language in the commercial workplace. And all but one of the countries studied (the exception being France) provide primary and secondary school education in whatever official languages are spoken by the

En résumé: La loi fédérale suisse ne prescrit pas l'usage linguistique dans les annonces commerciales. Dans un canton, une loi cantonale rend obligatoire que la langue cantonale majoritaire (l'italien) soit au moins aussi visible que toute autre langue dans les annonces commerciales. À l'égard de services gouvernementaux, cantonaux et locaux, y compris l'éducation, le but suisse, appuyé par l'autonomie cantonale établie et le consensus des Suisses de tous les groupes linguistiques²¹, est de maintenir les droits linguistiques là où se sont établies des populations linguistiques, stables depuis sept cents ans. Les communes bilingues ou trilingues dans les cantons bilingues ou trilingues ont des services bilingues ou trilingues, y compris l'éducation, alors que les communes unilingues ont des services unilingues, y compris l'éducation.

D'Autres Pays

L'espace nous empêche d'élargir cette discussion en détail aux constitutions et aux lois linguistiques de d'autres démocraties majeures multilingues. Mais nous pouvons résumer les lois que nous avons étudiées des autres pays suivants: Andorre, Finlande, France, Irlande, Israël, Inde, Italie, et les Pays Bas²² en quelques phrases. Tous ces pays ont des lois ou des constitutions qui permettent, soit explicitement soit par l'omission de dispositions contraires, l'utilisation sans restriction de langues non-officielles ou minoritaires, ou au moins l'utilisation égale de telles langues avec la langue officielle ou nationale, dans la vie privée et commerciale. Tous ces pays prévoient des services administratifs des gouvernements dans les langues minoritaires là où il y a des populations minoritaires. Tous ces gouvernements à l'exception de la France fournissent de l'éducation en langue minoritaire là où habitent les minorités, alors que la loi française prévoit de l'éducation en langue minoritaire à l'intérieur du système national d'éducation.

Résumé

Le Canada se maintient en dehors de la pratique des démocraties multilingues établies parce qu'il tolère la loi linguistique discriminatoire du Québec. Aucune juridiction subsidiaire d'un état multilingue établi ne discrimine contre l'utilisation d'une langue officielle de l'état dans la vie privée ou commerciale. Aucun état, aucune juridiction ne restreint l'utilisation d'une langue au travail. Et tous sauf un des pays (l'exception étant la France) fournissent de l'éducation au primaire et au secondaire dans quelconque langue officielle

population in the local municipality.

1 Donderi, D. C. & Prupas, D. (1992) Canada's Constitutional Crisis: Lessons from the Multilingual World. Unpublished MS; Scassa, T., S.J.D. (1999). Report on the Regulation of the Language of Commercial Signs and Advertising in Bi- or Multi-lingual Western Style Democracies. Report accepted in evidence by the Superior Court of Quebec in the case of Attorney-General of Quebec versus Les Entreprises W.F.H. Ltée (the "Lyon and Wallrus" case, 500-10-001846-003; 455-36-000034-991).

2 www.spainemb.org/information/constitucionin.htm

3 See Appendix A, Nualart

4 Appendix B, Law 7/1983 of April 18, of Linguistic Normalisation in Catalonia.

5 www.senate.be/senbeldoc/constitution/const.fr.htm

6 Burckhardt, W., as cited in McRae, K. D. Conflict and comprise in multilingual societies: Switzerland. P 122, Waterloo, Ontario: Wilfred Laurier University Press, 1983.

7 Donderi, 1992, op cit, and Scassa, 1999, op cit.

Equality Party Recommendations to the Estates-General on the Status of the French Language

1 The Equality Party recommends that the punitive and coercive measures of the *Charter of the French Language*, intended to protect the French language in Quebec be replaced by positive measures, designed to promote the French language in Quebec. These positive measures should include:

- i) Improved instruction in the French language in all schools in Quebec
- ii) Increased public funding for translation from and into the French language of works in the arts and sciences.

Such programs should exist specifically for the proper translation of text books

- iii) Availability of free primary French instruction for all non-French speaking new adult residents in Quebec, including those from other provinces of Canada
- iv) Small business translation subsidies to enable small businesses to translate advertising materials from English to French, (or French

parlée par la population dans la municipalité locale.

Recommandations Particulières

1 Le Parti Égalité recommande que les mesures punitives et coercitives de la *Charte de la Langue Française*, prévues pour protéger la langue française au Québec, soient remplacées par des mesures positives, conçues pour promouvoir la langue française au Québec. Ces mesures positives devraient comprendre:

- i) De l'instruction améliorée en langue française dans toutes les écoles au Québec,
- ii) Une augmentation du financement public pour la traduction d'oeuvres dans les arts et sciences français-anglais et anglais-français,

De tels programmes devraient exister spécifique-ment pour une traduction convenable de textes éducatifs;

- iii) La disponibilité d'instruction primaire gratuite pour tout nouveau résident non-francophone au Québec, y compris ceux des autres provinces du Canada,
- iv) Des subventions de traduction pour des petites entreprises afin de leur permettre de traduire des annonces

to English) particularly on the internet

publicitaires de l'anglais au français (ou du français en anglais), surtout sur l' internet.

2 The Equality Party recommends to the Estates-General that the Government of Quebec insist that Canada adopt implementing legislation forthwith for all the international human rights treaties it has signed, particularly those which have a bearing on the use of the official languages of Canada, including French.

2 Le Parti Égalité recommande aux États-Généraux que le gouvernement du Québec insiste pour que le Canada intègre sans délai dans sa législation tous les traités internationaux en matière de droits humains qu'il a signés, particulièrement ceux qui influent sur l'utilisation des langues officielles du Canada, y compris le français.

RATIONALE:

RAISONS:

i) It is clear from the human rights treaties that Canada has signed (and which Quebec has ratified) that Canada is under international obligation not simply to ratify these treaties but to implement them, i.e. to render domestic law in conformity with treaty provisions. Canada has done the first, but may have neglected to do the second. *If so then, unlike other western democracies, including the United States of America, no international rights obligations Canada has signed would have been implemented.* The importance of this possibility should not be underestimated, for it means that no international human rights treaty obligation undertaken by Canada (or Quebec) can be raised in a court of law, since, without implementation (and unlike, other nations), Canadian courts do not recognize the treaties as having any impact on domestic law. This should be of concern to the Estates-General on the Status of the French language, and to all people who value institutional integrity, since international treaty provisions banning discrimination on the basis of language would be unenforceable in Canada.

i) Il est clair d'après les traités en matière de droits humains que le Canada a signé (et que le Québec a ratifié) que le Canada a l' obligation internationale non simplement de les ratifier mais de les intégrer, c'est-à-dire de rendre la loi interne conforme aux dispositions des traités. Le Canada s'est conformé à la première obligation mais a pu négliger la deuxième. *Si oui, alors contrairement aux autres démocraties occidentales, y compris les Etats-Unis d'Amérique, aucune obligation internationale signée par le Canada n'aurait été ainsi intégrée,* Il ne faudrait pas sous-estimer l'importance de cette possibilité, car il vaudrait dire qu'aucune obligation internationale en vertu d'un traité concernant les droits humains assumée par le Canada (ou par le Québec) ne peut être soulevée devant la cour, parce que sans intégration (contrairement à d'autres nations), les cours canadiennes ne reconnaîtraient pas les traités comme ayant force de loi interne. Ceci devrait inquiéter les États-Généraux et tous les autres qui valorisent l'intégrité institutionnelle, puisque les stipulations des traités internationaux contre la discrimination linguistique n'auraient pas force de loi ici.

ii) The most recent and arguably most egregious example of this possible neglect on the part of the federal government is in the decision rendered on November 14, 2000 by judge Maurice Laramee in the 'French Parents Case'

ii) L'exemple le plus récent et le plus frappant de cette négligence possible du fédéral se trouve dans la décision rendue le 14 novembre, 2000, par le Juge Maurice Laramee dans «l'affaire des parents français»:

Il est acquis que dans le système constitutionnel canadien, un traité n'a force de loi que s'il est intégré en droit interne canadien par un texte de loi. À ce chapitre le tribunal se réfère aux propos des professeurs Brun et Tremblay dans leur ouvrage sur le droit constitutionnel canadien

Il est acquis que dans le système constitutionnel canadien, un traité n'a force de loi que s'il est intégré en droit interne canadien par un texte de loi. À ce chapitre le tribunal se réfère aux propos des professeurs Brun et Tremblay dans leur ouvrage sur le droit constitutionnel canadien

Or la plupart des traités internationaux soumis par les requérants ne sont pas incorporés en droit interne canadien,

3 Tho Equality Party accepts that the government of Quebec may insist on French on all public commercial signs but recommends that paragraphs 3 and 4 of section 17 of the *Charter of the French Language* be dropped:

Public signs *and posters* and commercial advertising may also be both in French and in another language provided that French is markedly predominant.

However, the Government may determine, by regulation, the cases, conditions, or circumstances where public signs and posters and commercial advertising must be in French only, where French need not be predominant or where such signs, posters and advertising may be in another language only.

RATIONALE:

i) Canada is a signatory to the *International Covenant on Civil and Political Rights*, paragraph 19 of which guarantees freedom of expression. Quebec has also ratified this treaty. It is thus the responsibility of all governments in Canada to assure that the terms of the Covenant are respected throughout the country, including in Quebec. In April 1991, before the Human Rights Committee of the UN, (citation from the decision dated March 31, 1993):

The government of Quebec ... asserted that commercial activity such as outdoor advertising does not fall within the ambit of article 19. The Committee does not share this opinion. Article 19, para. 4 must be interpreted as encompassing every form of subjective idea and opinion capable of transmission to others which are compatible with Article 10 on news and information, on commercial expression and adver-

Or la plupart des traités internationaux soumis par les requérants ne sont pas incorporés en droit interne canadien,

3 Le Parti Égalité accepte que le gouvernement du Québec puisse exiger du français sur tout affiche publique commerciale mais recommande que les paragraphes 3 et 4 de l'article 17 de la *Charte de la Langue Française* soient biffés:

L'affichage public et la publicité commerciale peuvent également être faits à la fois en français et dans une autre langue pourvu que le français y figure de façon nettement prédominante.

Toutefois, le gouvernement peut déterminer, par règlement, les cas, les conditions ou les circonstances où l'affichage public et la publicité commerciale doivent se faire uniquement en français ou peuvent se faire sans prédominance du français ou uniquement dans une autre langue.

RAISONS:

i) Le Canada est signataire du Protocol International sur les Droits Civils et Politiques, dont le paragraphe 19 garantit la liberté d'expression. Le Québec l'a aussi ratifié. C'est donc, la responsabilité de tout gouvernement au Canada de s'assurer que les dispositions du Protocol soient respectées partout au pays, y compris au Québec. Au mois d'avril 1991, devant le Comité sur les Droits Humains de l'ONU (citation de leur décision du 31 mars, 1993):

Le gouvernement du Québec... a déclaré que l'activité commerciale comme l'affichage public extérieur ne se situe pas dans la portée de l'article 19. Le Comité ne partage pas cette opinion. L'article 19, paragraphe 4 doit être interprété comme incluant toute forme d'idée ou d'opinion subjective capable d'être transmise aux autres et qui est en conformité avec l'article 10

tising, or works of art and it should not be confined to means of political, artistic, or cultural expression. In the Committee's opinion, the commercial element in an expression taking the form of outdoor advertising cannot have the effect of removing this expression from the scope of protected freedom. The Committee does not agree either that any of the above forms of expression can be subject to varying degrees of limitation with the result that some form of expression may suffer broader restrictions than others.

- ii) The Estates-General and the Government of Quebec should note the UN Committee's disagreement with the notion that "any of the above forms of expression can be subject to varying degrees of limitation." This means that international standards of freedom of expression prohibit requirements such as the one Quebec imposes on English that it be half the size of French on public commercial signs. No other western democracy imposes such punitive and coercive language restrictions, since all recognize that such restrictions violate human rights.
- iii) Moreover, for the Quebec government to empower itself to "determine by regulation the cases, conditions, or circumstances where public signs and posters and commercial advertising must be in French only ... or in another language only" is to place Quebec law in violation of Canada's obligation to uphold internationally protected rights in this country, of which freedom of commercial expression is clearly one. The Quebec government has no such legal authority. Successive Canadian courts did not rule that English or other languages could appear above store doorways but not on billboards. Those courts did not rule that English or other languages could appear in storefront windows but not on the sides of buses. Canadian courts ruled that freedom of expression was for everybody, businessman or not, for everywhere in Canada, store window or billboard.
- iv) The Estates-General must resist calls for the Quebec Government to invoke the Notwithstanding Clause to protect para. 4 of section 17 of the Charter of the French Language from court challenges under the Charter, since, according to the admissibility argument made by the Minister of

portant sur les nouvelles et les renseignements, sur l'expression commerciale et la publicité, ou sur les oeuvres artistiques, et elle ne doit pas être limitée aux moyens d'expression politique, artistique, ou culturelle. De l'avis du Comité, l'élément commercial d'une expression prenant la forme de publicité extérieure ne peut pas avoir l'effet de retirer cette expression de la portée des libertés protégées. Le Comité n'est pas d'accord non plus que les formes d'expression mentionnées ci-haut pourraient être assujetties à des degrés de limitation variables ayant comme résultat que certaines formes d'expression puissent souffrir des restrictions plus larges que d'autres.

- ii) Les États-Généraux et le Gouvernement du Québec se doivent de noter le désaccord du Comité des Nations Unies avec la notion que «les formes d'expression mentionnées ci-haut pourraient être assujetties à des degrés de limitation variables». Ceci veut dire que les normes internationales de liberté d'expression prohibent des exigences comme celle que le Québec impose à l'anglais, soit la moitié de la grandeur du français sur les affiches publiques commerciales. Aucune autre démocratie occidentale n'impose de telles restrictions punitives et coercitives, puisqu'elles reconnaissent toutes que de telles restrictions violent les libertés humaines.
- iii) De plus, pour le gouvernement du Québec de se doter du pouvoir de «déterminer, par règlement, les cas, les conditions ou les circonstances où l'affichage public et la publicité commerciale doivent se faire uniquement en français ... ou uniquement dans une autre langue», c'est mettre la loi du Québec en contradiction avec l'obligation du Canada de soutenir dans ce pays les droits internationalement protégés, dont la liberté d'expression commerciale en est une, selon la décision de la Cour Suprême rendue en décembre, 1988. Le gouvernement québécois n'a pas une telle autorité légale. Des tribunaux canadiens successifs n'ont pas déterminé que l'anglais ou d'autres langues pourraient être visibles seulement au-dessus des portes des magasins mais non pas sur les panneaux réclame. Ces tribunaux n'ont pas déterminé que l'anglais ou d'autres langues pourraient être visibles seulement dans les vitrines

Justice, Kim Campbell, in April of 1991, to the United Nations: "Canada's obligation is to ensure that section 33 [the Notwithstanding Clause] is never invoked in circumstances which are contrary to international law Section 33 could never be invoked to permit acts clearly prohibited by international law

- v) The Estates-General must also recognize recent statistics from the Commission de la Langue Française indicating that 97% of the public commercial signs on the island of Montreal now contain French. (That per centage would be even higher if the Commission had studied Quebec as a whole.) In its Ford judgement of 1988 on commercial signs, the Supreme Court of Canada ruled that insistence upon the marked predominance of French was the furthest the legislature of Quebec could go in limiting commercial freedom of expression in order to counter a perceived threat to the French language. (It should be noted that the Supreme Court of Canada did not have the benefit of the 1993 UN Human Rights Committee decision concluding that even marked predominance was an unacceptable limitation upon commercial freedom of expression.) The question the Estates-General must ask itself is this. If 97% of the commercial signs on the Island of Montreal contain French, where is the threat to the French language that would justify the use of the most draconian limitation of freedom of commercial expression currently in place in the western world?
- vi) The Estates-General must acknowledge that the Charter of the French Language already permits public safety signs in French and another language. Since Quebec is part both of Canada and the larger English-speaking North American continent, and since the protection of lives, including those of Quebecers themselves, must take precedence over the protection of language, the Estates-General should recommend that the English language appear on all safety signs throughout the province.

4 The Equality Party recommends that the provisions governing Access to English schools, Sections 72 and 73 of the *Charter of the French Language*, be dropped.

RATIONALE:

- i) At present the right to instruction in English

mais non pas sur les côtés, des autobus. Les tribunaux canadiens ont déterminé que la liberté d'expression est pour tous, homme d'affaires ou non, et partout, vitrines ou panneaux-réclame.

- iv) Les États-Généraux se doivent de résister aux appels pour que le gouvernement du Québec invoque la clause Nonobstant afin de protéger le paragraphe 4 de l'article 17 de La Charte de la Langue Française contre des contestations juridiques futures, puisque, selon l'argument d'admissibilité du Ministre de la Justice, Kim Campbell, devant les Nations Unies en avril 1991: « L'obligation du Canada est de s'assurer que la section 33 [la clause dérogatoire] n'est jamais invoquée en des circonstances qui soient contraires à la loi internationale L'article 33 ne pourrait jamais être invoqué pour permettre des actes clairement proscrits par le droit internationale ... »
- v) Les États-Généraux se doivent aussi de reconnaître les statistiques récentes de la Commission de la Langue Française indiquant que 97% de l'affichage public commercial sur l'île de Montréal. contient du français. (Ce pourcentage serait encore plus élevé si la Commission avait étudié tout le Québec.) Dans l'affaire Ford de 1988 sur l'affichage commercial, la Cour suprême a décrété que l'insistance sur la nette prédominance du français était le maximum que la législature du Québec pouvait exiger en limitant la liberté d'expression commerciale afin de contrer la perception d'une menace au français. (On devrait noter que la Cour suprême n'avait pas alors le bénéfice de la décision en 1993 du Comité des Droits Humains de l'ONU à l'effet que même la nette prédominance était une limitation inacceptable à la liberté d'expression commerciale dans les pays signataires.) La question que doit se poser les États-Généraux est ceci. Si 97% de l'affichage commercial sur l'île de Montréal contient du français, où est la menace qui justifierait le recours à la limitation la plus draconienne de la liberté d'expression commerciale existant actuellement dans le monde occidental?

4 Le Parti Égalité recommande que les dispositions sur l'accès aux écoles anglaises, les articles 72 et 73 de la *Charte de la Langue Française*, soient biffés.

RAISONS:

- i) Actuellement le droit de fréquenter une école anglaise dépend des parents et de la langue.

depends upon one's parentage and language. For the government to accord accessibility to English language instruction to some and deny it to others on such a basis constitutes a severe and unacceptable form of discrimination. The Equality Party believes in equal access to all educational facilities, independent of language of instruction, one's parentage, one's mother tongue, or one's culture. Just as English-speaking residents - at least those who have eligibility certificates - have the right, the freedom to choose the language of instruction for their sons and daughters, so should French-speaking and new Canadians have that right. They should have equality before the law. We believe it is for parents to decide the right mix of English and French instruction for their children, not for politicians or bureaucrats.

- ii) Parents have a right to choose on behalf of their children between two publicly funded systems of education. The restrictions on access to English schools in the Charter of the French Language as presently drafted constitute an infringement by Canada and Quebec of internationally recognized human rights standards, an infringement most explicitly recognized by the 1993 U.S. State Department Report to Congress on Human Rights Abuses around the world:

Non-French speakers in Quebec continued to face difficulties in 1993. With few exceptions, Quebec law requires immigrants to educate their children in French. Law 86, which amended the Province's language law in 1993, did not significantly broaden access to English-language schooling. The Province argues that the education and sign laws protect the French language and culture, but those who prefer English resent these restrictions. Because of the atmosphere engendered by the language laws and a perceived lack of economic opportunity in Quebec for those whose mother tongue is not French, many young English-speakers born there have left the Province.

- iii) Outmigration patterns noted by the U.S. State Department have been recently confirmed by an affidavit to Quebec Courts from demographer

Accorder l'accès à l'école anglaise à certains et le refuser à d'autres sur une telle base constituent pour le gouvernement une forme sévère et inacceptable de discrimination. Le Parti Égalité croit à l'accès égal à toutes les facilités éducatives, indépendamment de la langue d' instruction, de la parenté, de la langue maternelle, ou de la culture. Tout comme les résidents anglophones - au moins ceux qui possèdent des certificats d'admissibilité - ont le droit et la liberté de choisir la langue d' instruction de leurs fils et de leurs filles, les francophones et les Néo-canadiens devraient avoir ce droit. Ils devraient jouir de l'égalité devant la loi. Nous croyons qu' il appartient aux parents de décider du mélange approprié d' instruction en anglais et en français pour leurs enfants et non pas aux politiciens ou aux bureaucrates.

- ii) Les parents ont le droit de choisir pour leurs enfants entre deux systèmes publiquement financés d'éducation. Les restrictions d'accès aux écoles anglaises dans la Charte de la Langue Française telle qu'actuellement rédigée constituent une atteinte par le Canada et le Québec aux normes de droits humains internationalement reconnues, une atteinte plus explicitement reconnue par le Département d'État des É.U. dans son rapport de 1993 au Congrès américain en matière d'abus des droits humains à travers le monde:

Les non-francophones au Québec continuent de faire face à des difficultés en 1993. À quelques exceptions près, la loi québécoise oblige les immigrants d'éduquer leurs enfants en français. La loi 86, qui amendait la loi linguistique de la province en 1993, n'a pas élargi de façon significative l'accès à l' instruction en anglais. La province soutient que les lois sur l'éducation et l'affichage protègent la langue et la culture française, mais ceux qui préfèrent l'anglais éprouvent du ressentiment face à ces restrictions. À cause de l'atmosphère engendrée par les lois linguistiques et un manque perçu d'opportunité économique au Québec pour ceux dont la langue maternelle n'est pas le français, beaucoup de jeunes anglophones natifs du Québec l'ont quitté.

- iii) Les tendances d'émigration notées par le

Jacques Henripin who states: "Over these 25 years [1966-1991], the total amounts to a loss of 275,000 people, that is to say 38% of the 717,000 anglophones in the [Montreal] metropolitan area in 1971." Others have placed that figure (up to 2001) as high as 400,000 people.

- iv) On December 14, 1960, UNESCO adopted the Convention against Discrimination in Education ("the Convention") and the Recommendation against Discrimination in Education ("the Recommendation"). Both of these international instruments are identical in terms of the standards that they impose on member states like Canada. In international law, a state can organize its school system "as it sees fit." An important limitation to that rule is when a state "has seen fit" to offer free and public education in two religions or two languages. When permitted by a state, it is not discriminatory to establish school systems based on religious or linguistic lines, provided that the choice between the two systems is optional and the right of parents to choose between the two is not restricted by a prohibited basis of discrimination. Logically, where choice is denied, discrimination exists. The unassailable conclusion is that on their face, the access provisions in the Charter of the French Language discriminate on the basis of language, national origin, status and birth against immigrants and the French-speaking majority and infringe the individual rights of both classes of persons as well as the collective rights of the English community.
- v) There is no other country in the developed world in a comparable situation to Canada and Quebec that restricts access to education in the manner foreseen in the Charter of the French Language. The examples of Belgium and Switzerland are often cited. The fact of the matter is that while state practice in these countries has been slow to recognize the right of certain groups to education in a given language in designated territories, it has not been the state practice for decades in either country to restrict access to already existing institutions.
- vi) Despite repeated representations to the government from a number of responsible organizations, the government of Quebec has seen fit to ignore devastating statistics with regard to enrolment in English schools in this province. The history of English language schooling over the past 25 years has been a history of reductions, closures, and frustration. Fully one third of English public schools operating in Quebec, 170 in all, have closed in the past 20 years. 54% of the number of

Département d'État des É.U. ont été confirmées Récemment par un affidavit devant les cours québécois par le démographe Jacques Henripin qui déclare: «Depuis ces 25 ans [1966-1991], la perte totale est de 275,000 personnes, soit 38% des 717,000 anglophones dans la zone métropolitaine [de Montreal] en 1971.»

- iv) Le 14 décembre, 1960, l'UNESCO a adopté la *Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* (la « Convention ») et la *Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* (la « Recommandation »). Ces deux instruments internationaux sont identiques quant aux normes imposées aux états membres, dont le Canada. En droit international, un état peut organiser son système scolaire «comme bon lui semble». Une limitation importante à cette règle existe lorsqu'un état a jugé bon d'offrir de l'instruction publique gratuite en deux religions ou en deux langues. Lorsque permis par un état, il n'est pas discriminatoire d'établir deux systèmes scolaires de base religieuse ou linguistique, pourvu que le choix entre les deux systèmes demeure facultatif et le droit des parents de choisir n'est pas limité par une base prohibée de discrimination. *Logiquement, là où le choix est refusé, il y a discrimination. La conclusion inéluctable est qu'à leur face même, les dispositions d'accès dans la Charte de la Langue Française sont discriminatoires sur la base de la langue, de l'origine nationale, du statut et de la naissance envers les immigrants, ainsi que la majorité francophone, et portent atteinte aux droits individuels des deux classes, ainsi qu'aux droits collectifs de la communauté anglophone.*
- v) Il n'y a pas d'autre pays au monde développé en situation comparable au Canada et au Québec qui restreint l'accès à l'éducation de la façon prévue à la *Charte de la Langue Française*. Les exemples de la Belgique et de la Suisse sont souvent cités. En réalité il est vrai que la pratique de l'état accédait lentement à la reconnaissance le droit de certains groupes à l'instruction dans une langue donnée dans un territoire désigné, il n'a pas été la pratique de l'état depuis des décennies dans l'un ou l'autre de ces pays de restreindre l'accès à des institutions déjà existantes.
- vi) En dépit de nombreuses représentations au gouvernement provenant de plusieurs organisations responsables, le gouvernement du Québec continue de faire fi des statistiques dévastatrices sur les inscriptions aux écoles anglaises de la province. Depuis 25 ans, l'histoire de l'enseignement en

students enrolled in the early 70s have disappeared from the books. Despite the government's recent contention that the drop in enrolment in English schools has stabilized in the past 10 years, the English school system in Quebec has in fact lost 24,000 students, or 18% of its population during this period alone. The province of Ontario now has more active French schools serving a much smaller population than the province of Quebec has active English ones.

vii) Allowing immigrants to go to English schools will not undermine the effort of the Quebec government to integrate immigrants into the community. The Equality Party believes the attraction of the English school system to immigrants and others has been exaggerated. Almost 20% of mother tongue English parents voluntarily send their children to French schools. (A reciprocal arrangement should be made available to French speaking parents, 99% of whom send their children to French schools because the law obliges them to do so.) 73% of non-English, non-French mother tongue parents send their children to French schools either because the law requires them to do so or because they choose to do so. The economic levers of Quebec society being in the hands of French Canadians renders the learning of French a practical necessity. Most parents, of whatever origin, are sensitive to this fact and many would leave their children in French schools, and so the change to freedom of choice would redress an existing imbalance, not create a new one. Moreover, as is the case in Ontario for French schools, access to English schools in Quebec is governed by the availability of space.

viii) Quebec's English schools offer French education in varying proportions of instruction (up to and beyond 50%), so students are not prevented from integrating into the community through a lack of knowledge of French. Fully 24% of all students in the English school system actually receive up to 80% of their instruction in French. A further 25 % receive between 25 % and 50% of their instruction in French. Modern English language schooling in Quebec is therefore a tool for the education of children in an increasingly multi-lingual world, not an engine for the cultural assimilation of immigrants or the undermining of the French language.

anglais au Québec en est une de coupures, de fermetures, et de frustrations. Le tiers des écoles anglaises existant en 1977, 170 en tout, sont fermées depuis 20 ans. Le nombre d'étudiants inscrits au début des années 70 est baissé de 54%. Malgré la récente affirmation du gouvernement que la baisse des inscriptions aux écoles anglaises s'est stabilisée depuis dix ans, en réalité le système scolaire anglais du Québec a perdu 24,000 étudiants, ou 18% de sa population, seulement pendant cette période. La province de l'Ontario a maintenant plus d'écoles françaises actives que le Québec a d'écoles actives anglaises, et cela pour desservir une population beaucoup plus petite.

vii) Permettre aux immigrés d'aller aux écoles anglaises ne minerait pas l'effort du gouvernement québécois d'intégrer les immigrés dans la communauté. Le Parti Égalité croit que l'attrait du système scolaire anglais pour les immigrés et d'autres a été exagéré. Presque 20% des parents de langue maternelle anglaise envoient volontairement leurs enfants à des écoles françaises. (Un arrangement réciproque devrait être disponible aux parents francophones, dont 99% envoient leurs enfants aux écoles françaises parce que la loi les y oblige.) 73% des allophones envoient leurs enfants aux écoles françaises, soit parce que la loi les y oblige, soit parce qu'ils ont choisi de le faire. Les leviers économiques de la société québécois étant entre les mains des Canadiens-français, l'apprentissage du français est devenu une nécessité pratique. La plupart des parents, quelle que soit leur origine, sont conscients de ce fait et beaucoup laisseraient leurs enfants dans les écoles françaises, de sorte que le retour à la liberté de choix redresserait un déséquilibre actuel, il n'en créerait pas un nouveau. De plus, comme c'est le cas en Ontario pour les écoles françaises, l'accès aux écoles anglaises au Québec est gouverné par l'espace disponible.

viii) Les écoles anglaises du Québec offrent un enseignement français dans des proportions variables (jusqu'à et même au-delà de 50%), de sorte que les étudiants ne sont pas empêchés de s'intégrer à la communauté à cause d'un manque de connaissance du français. 24% des étudiants dans le système anglais reçoivent jusqu'à 80% de leur instruction en français. Un autre 25 % en reçoivent entre 25 % et 50%. L'instruction moderne en anglais au Québec est donc un outil pour la formation des enfants dans un monde de plus en plus multilingue, et non pas une machine pour l'assimilation culturelle des immigrés ou pour le sabotage de la langue française.

5 The Equality Party recommends to the Estates General that the government of Quebec adopt an act similar, at best, to the New Brunswick legislature's *Act Recognizing the Equality of the Two Official Linguistic Communities of New Brunswick* but at least similar to the province of Ontario's *French Language Services Act* and that the Estates General recommend to the government of Quebec the establishment of a Quebec Ministry of English Affairs similar to the Ontario government's Ministry of Francophone Affairs.

RATIONALE:

- i) Quebec's two contiguous sister provinces, New Brunswick and Ontario, treat their linguistic minorities much differently than does Quebec. New Brunswick is officially bilingual in all its provincial services, while Ontario has seen fit to establish a Ministry of Francophone Affairs.
- ii) New Brunswick's *Act Recognizing the Equality of the Two Official Linguistic Communities of New Brunswick* at once recognizes, affirms, protects, and promotes the "equality of status and equal rights and privileges" of the two linguistic communities of New Brunswick. More than half a million franco-Ontarians are protected by a *French Language Services Act*, the preamble of which recognizes that the "French language is an historic and honoured language in Ontario" and also recognizes "the contribution of the cultural heritage of the French speaking population and wishes to preserve it for future generations."
- iii) 23 regions of the province of Ontario, where most Franco-Ontarians live, are designated bilingual as to provincial services and therefore provide such services as road signs, ministry phones, government forms and brochures, awards for cultural activities, and health and social services - all in French. The threshold figure for Ontario municipalities declaring themselves officially bilingual is a 10% French speaking population. In Quebec that figure is an absurdly high 50%.
- iv) In Quebec there is no "Act Recognizing the Equality of the Two Official Linguistic Communities of Quebec" and no "English Language Services Act", therefore no act that recognizes the "English language as an historic and honoured language in Quebec" and no act that recognizes "the contribution of the cultural heritage of the English speaking population and wishes to preserve it for future generations."

5 Le Parti Égalité recommande aux États-Général que le gouvernement du Québec adopte une loi semblable, au mieux, à celle de la législature du Nouveau Brunswick, *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau Brunswick*, mais au moins semblable à celle de l'Ontario, *French Language Services Act*, et que les États-Général recommandent au gouvernement du Québec l'établissement d'un ministère des affaires anglophones semblable au Ministry of Francophone Affairs de l'Ontario.

RAISONS:

- i) Les deux provinces soeurs contiguës au Québec, le Nouveau Brunswick et l'Ontario, traitent leur minorité linguistique très différemment que le Québec le fait. Le Nouveau Brunswick est officiellement bilingue dans tous ses services provinciaux, alors que l'Ontario a cru bon d'établir un ministère des affaires francophones.
- ii) Au départ la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles* du Nouveau Brunswick reconnaît, affirme, protège et cherche à promouvoir «l'égalité du statut et des droits et privilèges» des deux communautés linguistiques du Nouveau Brunswick. Plus d'un demi-million de Franco-ontariens sont protégés par une *French Language Services Act*, dont le préambule reconnaît que « la langue française est une langue historique et honorée en Ontario » et reconnaît aussi « la contribution de l'héritage culturel de la population francophone et la volonté de le préserver pour les générations futures ».
- iii) 23 régions de la province d'Ontario, où demeurent la plupart des Franco-ontariens, sont désignées bilingues quant aux services provinciaux et donnent donc des services comme la signalisation routière, les téléphones des ministères, les formulaires et brochures gouvernementaux, les prix pour activités culturelles, les services de santé et les services sociaux - tous en français. Le seuil pour les municipalités ontariennes voulant se déclarer officiellement bilingues est une population francophone de 10%. Au Québec, le seuil, absurdement élevé, est de 50%.
- iv) Au Québec il n'y a ni « Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Québec » ni « Loi des services en langue anglaise » ni loi qui reconnaît « la langue anglaise comme langue historique et honorée au Québec » ni loi qui reconnaît « la contribution de l'héritage culturel de

v) If the government of Quebec wishes to divest itself of ethnocentric nationalism and project a more inclusive and welcoming image to other Canadians and to its own residents, it would do well to complete the symmetry of respect in those areas where most of Canada's linguistic minorities live, by adopting a law at least similar to the *French Language Services Act of Ontario* and by establishing a *Ministry of English Affairs*.

la population anglophone et la volonté de le préserver pour des générations futures ».

v) Si le gouvernement du Québec veut se dévêtir d'un nationalisme ethnocentrique et projeter une image plus inclusive et accueillante à d'autres Canadiens et à ses propres résidents, il ferait bien de compléter la symétrie de respect dans les régions où demeurent la plupart des minorités linguistiques du Canada, en adoptant une loi au moins semblable au *French Language Services Act* de l'Ontario et en établissant un ministère des affaires anglophones.